

offertes. Si nous ne les voulons pas au pays, elles devraient être défendues absolument, par interdiction ou autrement.

Tout à l'heure, l'honorable député de Saskatoon (M. Young) a demandé si l'accord avait fait une différence dans les prix de ces magazines. Je désire citer un exemple au sujet d'une publication que j'ai déjà lue. L'honorable député de York-Sud (M. Lawson) a dit, ce qui est parfaitement vrai, que les revues de certaines classes, religieuses, instructives, philanthropiques, agricoles, scientifiques et autres, étaient admises en franchise. J'achète depuis quelques années un excellent magazine agricole. Comme il contient de la publicité et des ouvrages littéraires d'imagination assez relevés, on ne l'a pas classé comme un magazine agricole et on l'a empêché de bénéficier des taux bas dont il jouissait auparavant. Il en est résulté qu'immédiatement après ce changement, quand j'ai voulu renouveler l'abonnement que j'avais pris en 1930, je crois, et qui m'avait coûté \$1 pour trois ans, on m'a informé qu'il me fallait payer désormais \$1.75 si je voulais continuer à recevoir le magazine. J'ai continué à le recevoir. L'an dernier, aussitôt ce changement annoncé,—j'avais cessé de lire ce magazine durant un an—le bureau principal m'a informé que, si je voulais m'abonner de nouveau, je pourrais recevoir ce magazine pour 50c. par année, soit une différence de \$1.25 par année ou de \$3.75 par trois ans. Je suis écossais et je préfère voir cet argent dans mon gousset plutôt que dans le gousset de quelque baron de l'imprimerie à Toronto ou à Montréal.

Qu'il me soit permis de dire un mot des imprimeurs. D'après ce que j'ai lu, j'ai l'impression que divers magazines américains qui se publient maintenant au Canada ne sont pas composés dans notre pays; ils sont simplement imprimés sur des matrices expédiées des Etats-Unis.

L'hon. M. DUNNING: C'est exact. On expédie les matrices au Canada.

M. McLEAN (Melfort): On expédie les matrices, l'impression se fait ici, mais ce n'est pas dans notre pays que se fait la composition. Ce travail n'occupe probablement pas un seul imprimeur dans notre pays. Nous savons tous que les dessins et les gravures se font dans le pays voisin et qu'on nous les expédie par la poste. Si cette production littéraire ne mérite pas d'être lue par les Canadiens quand elle est imprimée à Buffalo ou à New-York, il est certain que, pour la vertu de la ville de Toronto, elle ne mérite pas plus d'être lue par les Canadiens quand elle est imprimée ici.

M. WILTON: Avec tout le respect que j'ai pour les connaissances littéraires de mon honorable ami de la droite, je dois dire que je m'y connais un peu en fait de journaux et de pu-

blications et que je n'ai jamais pu trouver un magazine de première qualité dont l'abonnement ne coûte que 50c. par année.

M. McLEAN (Melfort): Si l'honorable député d'Hamilton-Ouest (M. Wilton) m'y contraint, je vais dire quel est ce magazine. Tout le monde sait que *The Country Gentleman* est un magazine agricole de première classe. L'honorable député d'Hamilton-Ouest me semble déceler son ignorance en fait de magazines agricoles. J'avouerai ne pas aimer certaines des publications Curtis, car ce sont des magazines publiés à Philadelphie. Mais *The Country Gentleman* appartient à une autre catégorie; c'est un magazine agricole de qualité supérieure qui contient des articles sur des sujets religieux, récréatifs et éducatifs en même temps que des renseignements agricoles.

M. YOUNG: Un honorable député a dit que cela prive de travail quelques imprimeurs. Je pense que les députés de ce côté-ci de la Chambre tiennent autant que ceux de la gauche à ce que nos gens travaillent. Le ministre des Finances (M. Dunning) nous a dit cet après-midi—et je pense que cela était généralement connu—que les prix que paient les consommateurs pour les magazines ont été grandement réduits. Je me demande si le ministre des Finances peut calculer les sommes que la réduction des prix des magazines américains aujourd'hui vendus au Canada fait épargner aux consommateurs canadiens.

M. HEAPS: Il y a environ quatre mois que cette mesure est venue en vigueur. Le ministre peut-il dire quel effet a eu ce changement sur l'importation des magazines américains?

L'hon. M. DUNNING: Je pense avoir répondu à cette question, il y a quelque temps, autant qu'il m'était possible de le faire. Répondant d'abord à l'honorable député de Saskatoon (M. Young), je dois dire que l'épargne qu'une mesure de ce genre peut occasionner aux consommateurs canadiens peut se mesurer par la perte que subit le trésor public. Or la perte du trésor public, je l'ai dit, est évaluée à \$400,000 ou \$500,000 par année.

L'hon. M. LAWSON: Le ministre dira-t-il que je me trompe si je lui fais remarquer que les sommes que perd le Trésor public du fait de la réduction du droit sur les magazines devront être obtenues des consommateurs sous forme d'autres taxes.

M. McLEAN (Melfort): Oui, c'est assez juste.

M. McIVOR: Quand j'écoute des discussions sur le tarif douanier, j'éprouve un sentiment comme celui qu'aurait eu la reine de Saba en présence de plusieurs Solomons.